



## Charte d'engagement Accompagnateur

Je soussigné(e)....., accompagnateur(trice) du Pédibus, m'engage à :

- Toujours emprunter le trajet prédéfini et respecter les horaires de chaque arrêt.
- Conduire les enfants avec bienveillance et dans le respect du code de la route.
- Énoncer les règles aux enfants et les appliquer.
- Avoir la liste des enfants et les coordonnées des parents, de l'école, et le planning sur soi, ainsi qu'un téléphone en état de marche.
- Porter un gilet réfléchissant pour assurer une bonne visibilité et la sécurité du groupe.
- Si un incident survient, faire arrêter le groupe entier et le faire patienter en sécurité. Si besoin, alerter les secours, en informer l'école, et les parents concernés.
- En cas d'empêchement ou d'intempéries, prévenir le groupe pedibus. En cas d'annulation, prévenir les parents au plus tard 30 minutes avant le départ de la ligne.
- Signaler aux parents et au référent de la ligne tout problème d'indiscipline et d'insécurité qui nuirait au bon fonctionnement du pedibus. Si les difficultés persistent, l'élève pourra ne plus être autorisé à participer au pedibus pour assurer un bon fonctionnement et la sécurité du groupe.
- Accompagner, dans le cadre du pedibus, uniquement les enfants que les parents ont inscrit pour l'année scolaire en cours.
- Justifier d'une assurance « Responsabilité Civile »
- Lors du trajet retour, en cas d'absence du parent à l'arrêt, je ne laisse partir que les enfants dont les parents ont signé la décharge. Les autres enfants restent sous ma responsabilité, jusqu'à la mise en sécurité de l'enfant en gendarmerie. J'en avertis les parents ou, à défaut de réponse de leur part, les « contact en cas d'urgence » de l'enfant.
- Avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'accepter.

**Signature, date et mention lu et approuvé :**